



69550
Téléphone : 04 74 89 30 24
Email : mairie@amplepuis.fr
Site : www.amplepuis.fr

MAIRIE D'AMPLEPUS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2026

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°10

OBJET :

AGRANDISSEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE AVANT PROJET DEFINITIF ET FIXATION DE LA REMUNERATION DEFINITIVE DE LA MAITRISE D'OEUVRE

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27 membres

Présent(s) : 20

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) : 3

Délibération comportant
1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

09/07/2026

Publication le :

09/07/2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le sept juillet deux mille vingt-six, 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Didier FOURNEL, maire.

Les membres présents en séance : Didier FOURNEL, Véronique PUTHINIER-DUMONTET, Thierry THOLIN, Patricia BALMONT, Christelle BRAVO RECORBET, Miguel GONCALVES, Jean-Jacques CARLETO, Bernard ROCHE, Florent PORTIER, Chantal CHAMARANDE, Nathalie CHANFRAY, Annie LECOQ, Sylvette GRANGE, Sindy BOURBON, Adèle RECORBET, Alexis DEBORD, Eric LACROIX, Patrick PLANTIER, Annie LEFEBVRE, Alexis GARCIA

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Thierry MIELLE (pouvoir à Thierry THOLIN), Slaide NICODEMO (pouvoir à Alexis DEBORD), Corinne GELIN (pouvoir à Patrick PLANTIER), Lydie AUGAY (pouvoir à Eric LACROIX)

Le ou les membres absent(s) : Daniel BEAUMEL, Monique CHAMPALLE ANESSI, Romain DUBREUIL

Vu la décision du Maire n° 25/10/033 du 24 octobre 2025 portant attribution de marché de maîtrise d'œuvre – extension du Centre Municipal de Santé au groupement INDONEIS pour un montant de 51 397.50€ ;

Il est rappelé au Conseil Municipal le projet d'agrandissement du Centre Municipal de Santé ;

Le groupement de maîtrise d'œuvre IDONEIS retenu pour mener à bien les études nécessaires, a présenté à la commune, l'avant-projet de l'opération.

Après présentation de l'avant-projet, le montant des travaux est fixé à 881 442.00€ HT.

Le montant des travaux au stade de l'avant-projet permet également de fixer le forfait définitif de rémunération à la maîtrise d'œuvre à 71 381,59 €.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avant-projet définitif et le montant des travaux arrêtés à ce stade à 881 442.00€ HT.
- **FIXE** le montant définitif de forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 71 381,59 € HT.
- **APPROUVE** le lancement de l'opération de travaux

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations.

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 7 juillet 2026

Le secrétaire de séance
Sindy BOURBON



Le Maire,
Didier FOURNEL